Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Réunion du conseil d'administration du 28 mars 2024

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 - ROB

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) est un document rédigé au moment de la préparation budgétaire. Il sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité territoriale, il permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière et d'examiner les orientations futures.

La loi exige que le rapport contienne à minima trois éléments :

1) Les orientations budgétaires envisagées

Le ROB doit indiquer quelles sont les évolutions prévues en dépenses et en recettes. Ces orientations concernent à la fois la section de fonctionnement et celle d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit indiquer quelles sont les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions. S'y ajoutent les éventuelles évolutions des relations financières entre la commune et le groupement dont elle est membre.

2) Les engagements pluriannuels

Le ROB présente le plan pluriannuel d'Investissement (PPI). Il inclut les prévisions de dépenses et de recettes et, le cas échéant, les orientations concernant les autorisations de programme (AP)

3) La structure de la gestion de la dette

Sans objet

Première partie : les éléments de contexte qui influent sur l'approche budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 n'a pas eu lieu mais tout a été mis en œuvre pour la création du budget du CIAS pour l'année 2023. Celui-ci s'inscrit en prenant en compte la crise sanitaire et les changements climatiques, la guerre en Ukraine en 2022 qui impacte fortement le coût des fluides et l'inflation du coût de la vie. C'est donc pour la première année que le DOB et le ROB sont présentés pour l'année 2024 avec l'ensemble des compétences transférées.

Par délibération du 9 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a créé le Centre Intercommunal de l'Action Sociale suite à une modification des statuts. Cependant, la création du CIAS n'a pu être effective qu'à partir du 7 juin 2022. De ce fait, le budget des missions du chantier d'insertion a été pris en charge dans son intégralité par le CCAS de la ville de Verdun du 9 décembre 2020 au 31 décembre 2022.

Le chantier d'insertion a été transféré intégralement au 1er janvier 2023 au CIAS.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Seconde partie - Évolutions et orientations budgétaires

1. Situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2023

Le compte administratif qui sera prochainement voté avec le budget primitif fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMULE
Résultat reporté l'exercice	100 000	- 17 032	82 968
Résultat de l'exercice	-99 852	24 968	-74 883
Résultat cumulé	148	7 936	8 084

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excèdent de 24 968,28 €.
Pour mémoire, la subvention 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun était de 110 000 €.

2. Evolution de la situation financière du CIAS sur 2 ans

Budget CIAS	2022	2023
Solde du report à nouveau aprés affectation	**0**	**-17 032**
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-17 032	24 968
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter	**-17 032**	**7 936**
Résultat antérieur d'investissement	**0**	**100 000**
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation	100 000	-99 852
Affectation liée au remboursement de la dette	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)	0	0
Résultat d'investissement de l'exercice aprés affectation	100 000	-99 852
Résultat de clôture d'investissement	**100 000**	**148**
Résultat de clôture cumulé	**82 968**	**8 084**
Besoin de financement aprés reste à réaliser	0	0

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

3. Les statuts du CIAS

Pour mémoire, les missions du CIAS ont été délibérées le 9 décembre 2020 afin d'améliorer la situation des habitants sur le territoire dont les thématiques sont les suivantes :

1. Economie sociale et solidaire

- Promouvoir l'insertion sociale et économique des habitants du territoire faisant de l'innovation sociale un levier de développement durable du territoire,
- Favoriser les démarches d'innovation sociale à caractère socio-économique,
- Gestion du chantier d'insertion intercommunal,
- Participation à l'animation de l'épicerie sociale solidaire.

2. Santé

- Participation à la définition, à l'animation et à la gestion d'un contrat local de santé signé avec l'ARS au sens de l'article L1434-17 du code de la santé publique,
- Développement et animation d'actions de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du territoire qui pourront se décliner à l'échelle locale.

3. Prévention et lutte contre la précarité

- Analyse des besoins sociaux du territoire à l'échelle de l'intercommunalité et actualisation de ses besoins,
- Définition, animation et mise en œuvre de politique de développement de services ou de politique visant à lutter contre la précarité, la vulnérabilité, l'isolement ou la perte de lien social dans les conditions fixées par l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles,
- Animation d'actions de soutien, d'accompagnement et d'orientation de personnes âgées, vulnérables et/ou isolées et action en faveur de l'insertion en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental, des CCAS ou des communes membres et des institutions œuvrant en matière sociale,
- Gestion et animation de programmes communautaires destinés à la sensibilisation du public sur des problématiques sociales ou médico-sociales intéressant l'ensemble des communes membres,
- Participation au volet social du plan intercommunal de sauvegarde ou de tout dispositif conduisant à prévenir, protéger, secourir, aider, accompagner tout individu ou famille face à des situations de périls ou suite à la survenance d'un sinistre caractérisé. Cette participation intègre la gestion d'opérations de prévention à grande échelle, la recherche, le maintien et le développement de système d'hébergement d'urgence et d'hébergement relais en partenariat financier avec les communes concernées.

4. Jeunesse

- Accompagnement à la suite à donner au Programme d'Investissements d'Avenir.

5. Séniors

- Soutien, dans toutes les formes possibles notamment financière, aux associations ou tout autre organisme d'aides aux personnes âgées et de coordination gérontologique exerçant en tout ou partie sur le périmètre de l'échelle de l'agglomération,
- Actions en faveur du maintien à domicile (personnes âgées et/ou en situation de handicap) en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental et d'acteurs développant une politique locale,
- Mise en place de toute initiative d'aide aux relations intergénérationnelles.

6. Entraide institutionnelle

- Les communes et CCAS continuent d'exercer des compétences sociales dites municipales. L'objectif du CIAS est de mettre en place une structure sociale cohérente et organisée aux services des habitants du territoire. Aussi, cette volonté conduit à optimiser l'action sociale à l'échelle du périmètre intercommunal passant par la constitution d'un réseau social intercommunal entre le CIAS, les CCAS et les communes membres pour permettre l'échange de procédés et d'informations professionnelles, la formation et la veille sociale des intervenants en matière sociale, l'entraide entre différentes structures, la mise en place de procédures communes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

4. Les actions menées dans le cadre du CIAS et de ses statuts

L'année 2023 a été marquée par la reprise de certaines actions menées par le CCAS de Verdun et l'Agglomération du Grand Verdun par le CIAS, conformément à ses statuts. En plus de la reprise des actions existantes, le CIAS a également lancé de nouveaux projets en 2023, afin de répondre aux besoins sociaux du territoire.

1. Economie sociale et solidaire

1.1 Chantier d'insertion

Qu'est ce qu'un chantier d'Insertion :

Un chantier d'insertion est un dispositif d'insertion sociale et professionnelle qui s'adresse à des personnes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle. Il propose à ses participants un parcours individualisé et co-construit, combinant des ateliers de formation, des mises en situation professionnelle et un accompagnement social et psychologique personnalisé.

L'objectif principal d'un chantier d'insertion est de:

- Favoriser la remobilisation des participants et leur redonner confiance en leurs capacités.
- Développer leurs compétences et leur savoir-faire afin de les rendre employables.
- Les accompagner dans leur recherche d'emploi ou dans la création de leur propre activité.
- Lutter contre l'exclusion sociale et favoriser la cohésion sociale.

Les chantiers d'insertion interviennent dans des domaines d'activités variés, tels que:

- L'entretien des espaces verts
- Le bâtiment et les travaux publics
- Le recyclage et la valorisation des déchets
- L'animation socioculturelle…

En conclusion, notre chantier d'insertion constitue un outil précieux pour l'insertion sociale et professionnelle de 12 salariés en CDDI en situation d'exclusion. Ils offrent à ces personnes un accompagnement individualisé et des opportunités concrètes de remobilisation et d'insertion.

Des objectifs en lien avec nos valeurs :

- **Promouvoir l'insertion sociale et économique des habitants du territoire faisant de l'innovation sociale un levier de développement durable du territoire :**

  Sur le chantier d'insertion du Centre Intercommunal de l'Action Sociale du Grand Verdun, l'innovation sociale est au cœur de l'accompagnement des habitants du territoire vers l'insertion sociale et économique. En effet, le projet s'appuie sur une méthodologie qui propose aux participants un parcours individualisé et co-construit, combinant des ateliers de formation, des mises en situation professionnelle et un accompagnement social et psychologique personnalisé. Cela est rendu possible par le soutien et l'accompagnement d'une accompagnatrice socioprofessionnelle (0.50 ETP) et d'un Encadrant Technique d'Insertion (1ETP).

- **Favoriser les démarches d'innovation sociale à caractère socio-économique :**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Le chantier d'insertion s'engage à encourager les démarches d'innovation sociale à caractère socio-économique. Cela se traduit par la mise en place d'actions concrètes et novatrices visant à :

1. Développer l'inclusion sociale des participants notamment en organisant des événements et des manifestations favorisant la rencontre et le dialogue entre les participants, des acteurs locaux et le grand public.

2. Renforcer l'employabilité des participants notamment par la mise en place d'un parcours individualisé et co-construit: combinant des ateliers de formation, des mises en situation professionnelle et un accompagnement social et psychologique personnalisé. En développement de partenariats avec des entreprises locales: pour favoriser l'insertion professionnelle des participants et leur proposer des opportunités d'emploi durables.

3. Contribuer au développement durable du territoire notamment par la sensibilisation des participants aux enjeux environnementaux et sociaux: pour les encourager à adopter des comportements responsables et citoyens.

En conclusion, le chantier d'insertion s'affirme comme un véritable acteur de l'innovation sociale sur son territoire. En favorisant l'inclusion sociale, l'employabilité et le développement durable, il contribue à construire un avenir plus juste et plus solidaire pour tous.

- **Le lien entre le chantier d'insertion et l'épicerie solidaire, "épicerie du Quai" : une collaboration solidaire**

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a eu un gros impact économique engendrant un appauvrissement général temporaire d'une partie de la population, notamment des étudiants.

Pour mieux faire face à cette demande particulière d'un public, souvent extérieur au système d'aide existant, fragilisé par un contexte économique particulier, l'association «Coop Agglo du Grand Verdun» a décidé d'ouvrir la première épicerie solidaire du territoire, intitulée "Epicerie du Quai".

L'épicerie solidaire est une épicerie classique contrairement à l'épicerie sociale. Les produits y sont proposés en libre-service. Les adhérents sont des clients autonomes et responsables qui font leurs courses librement. Afin de répondre aux besoins alimentaires des adhérents, l'épicerie propose une gamme diversifiée de produits de qualité. Pour ce faire, elle fait appel à des producteurs locaux, cela valorise les produits et permet un investissement local.

Chaque adhérent se voit attribuer un montant d'achats en fonction de ses moyens.

Les adhérents de l'épicerie ne sont pas que des personnes rencontrant des difficultés budgétaires diverses mais également des personnes comprenant l'importance de consommer local et promouvant les valeurs de solidarité et d'entraide.

Le chantier d'insertion et l'épicerie solidaire sont deux structures qui œuvrent pour l'inclusion sociale et l'entraide. Elles collaborent de manière fructueuse en mobilisant les salariés du chantier d'insertion pour soutenir les actions de l'épicerie solidaire.

Concrètement, cette collaboration se traduit par:

- La mise à disposition de personnel du chantier d'insertion pour l'épicerie solidaire: Cela peut concerner des tâches variées telles que la vente aux clients, la gestion des stocks, la mise en rayon, la tenue de la caisse, ou encore l'aide à la préparation des commandes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

- Le développement de compétences professionnelles pour les participants du chantier d'insertion: Au sein de l'épicerie solidaire, les participants peuvent acquérir une expérience concrète dans le domaine de la vente, du commerce, de la gestion de stock, ou encore de la relation client.
- Un renforcement du lien social et de la solidarité: Cette collaboration permet aux participants du chantier d'insertion de s'engager dans une action utile et solidaire, et de contribuer à l'aide alimentaire sur leur territoire.

En résumé, la collaboration entre le chantier d'insertion et l'épicerie solidaire est une initiative bénéfique pour tous les acteurs impliqués et pour les bénéficiaires.

<u>Un partenariat vertueux et innovant dans son mode de fonctionnement : flexible et résilient</u>

Pour l'épicerie solidaire:

- Elle bénéficie d'une main d'œuvre supplémentaire pour mener à bien ses missions.
- Elle peut proposer des prix plus attractifs aux clients et aux bénéficiaires grâce à l'aide des participants du chantier d'insertion.
- Elle renforce son ancrage local en s'associant à une autre structure d'insertion.

Pour le chantier d'insertion:

- Il offre aux participants l'opportunité d'acquérir des compétences concrètes et valorisables.
- Il favorise l'insertion sociale et professionnelle des participants en leur offrant un environnement de travail réel.
- Il permet aux participants de s'engager dans une action citoyenne et solidaire.

Pour le territoire:

- Cette collaboration contribue à la cohésion sociale et à la solidarité entre les habitants.
- Elle permet de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Elle dynamise l'économie locale en favorisant l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

En conclusion, le lien entre le chantier d'insertion et l'épicerie du quai est un exemple concret de collaboration solidaire qui apporte des avantages multiples aux acteurs impliqués et au territoire dans son ensemble.

<u>Un chantier permettant une insertion sociale et professionnelle</u>

		ACI du CCAS de Verdun	Meuse	Grand Est	France entière
2022	Sortie dynamique	70,59%	34%	43%	44%
	1. sortie durable	41,18%	14%	17%	17%
	2. sortie transitoire	17,65%	10%	12%	12%
	3. sortie positive	11,76%	10%	14%	15%
2021	Sortie dynamique	64,29%	34%	42%	45%
	1. sortie durable	28,57%	14%	15%	16%
	2. sortie transitoire	7,14%	11%	12%	13%
	3. sortie positive	28,57%	9%	15%	16%
2020	Sortie dynamique	66,67%	27%	39%	42%
	1. sortie durable	33,33%	10%	14%	14%
	2. sortie transitoire	0%	9%	10%	11%
	3. sortie positive	33,33%	9%	15%	16%

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Orientation budgétaire pour 2024 :

Maintenir la dynamique des chantiers d'insertion : un enjeu crucial pour l'inclusion sociale

Le fort taux de sorties positives des chantiers d'insertion est un indicateur précieux de leur efficacité dans l'accompagnement des personnes vers l'insertion sociale et professionnelle. Il est crucial de maintenir cette dynamique positive pour plusieurs raisons :

1. Un impact concret sur la vie des participants:

Le succès des chantiers d'insertion se traduit par l'amélioration concrète des situations individuelles des participants. En retrouvant un emploi ou en créant leur propre activité, ils gagnent en autonomie financière et en estime de soi. Ils brisent ainsi l'isolement et participent pleinement à la vie sociale et économique de la société.

2. Un atout pour la cohésion sociale:

La réussite des chantiers d'insertion contribue à la réduction des inégalités et à la lutte contre l'exclusion sociale. En favorisant l'inclusion des personnes fragilisées, ces dispositifs renforcent la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

3. Un modèle économique vertueux:

Les chantiers d'insertion s'inscrivent dans une logique d'économie sociale et solidaire. Ils permettent de générer des retombées économiques positives en favorisant l'insertion professionnelle et en réduisant les coûts liés à l'exclusion sociale.

4. Un enjeu d'attractivité pour les territoires:

Le développement des chantiers d'insertion participe à l'attractivité des territoires en démontrant leur engagement en faveur de l'inclusion sociale et de la solidarité.

Nourrir une réflexion sur l'évolution du chantier d'insertion

Face à un contexte social en constante mutation, il est essentiel de nourrir une réflexion sur l'évolution du chantier d'insertion. En effet, les mutations économiques, sociales et technologiques impactent les besoins des participants et les défis à relever pour l'insertion professionnelle.

Notons que la réflexion sur l'évolution du chantier d'insertion est un processus continu qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués. En s'adaptant aux besoins du contexte social et en innovant dans ses pratiques, le chantier d'insertion peut continuer à jouer un rôle crucial dans la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'inclusion.

En plus de ces axes de réflexion, il est important de prendre en compte les spécificités locales et les besoins des territoires pour proposer des solutions d'insertion adaptées aux populations concernées.

En conclusion, face aux mutations du contexte social, nous nous devons de réfléchir sur l'évolution à donner au chantier d'insertion tout en maintenant la dynamique de ce dernier qui est un enjeu crucial pour l'inclusion sociale et le développement du territoire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

2. Santé

2.1 Contrat Local de Santé - CLS

En date du 15 mars 2021 a été signée la lettre d'engagement du Contrat local de Santé entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV).

Par délibération du 9 décembre 2020, il est prévu que le CIAS exerce l'ensemble des compétences définies dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, et « Participe à la définition et à la gestion d'un contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé au sens de l'article L1434-17 du code de la Santé publique. »

Le CLS est un outil innovant, porté conjointement par le CIAS et l'ARS, qui permet de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire.

Le Contrat Local de Santé a pour objectif de répondre aux enjeux globaux sur le territoire. Il vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la Santé en rapprochant les secteurs :

- du soin
- de la promotion de la Santé
- de la prévention
- de l'accompagnement médico-social et social
- de la santé environnementale

Les enjeux du CLS sont les suivants :

- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires;
- La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement ;
- L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

Concrètement, le CLS résulte d'un travail de coopération entre l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Les partenaires au CLS, sans en être signataires, apportent un soutien à la construction de ce contrat et dans la définition et l'élaboration de ses enjeux.

Le programme d'actions du CLS a été élaboré à partir des besoins qualitatifs et quantitatifs établis par le diagnostic local de santé (DLS). Ce DLS a permis de dresser un état des lieux, d'analyser les problématiques de santé du territoire et leurs besoins, et d'aider à la définition des priorités territoriales de santé.

Les actions définies à partir du DLS sont en adéquation avec les projets prioritaires de l'ARS Grand Est définis dans le projet régional de santé, dit « Transformation de l'organisation de l'offre de santé » qui s'articulent autour des thématiques suivantes :

- Prévention
- Promotion de la santé et lutte contre les addictions (tabagisme, nutrition, activité physique adaptée, vaccination, santé environnement…)
- Soins de proximité
-

La méthodologie du CLS a été présentée et validée au Conseil d'Administration du CIAS en date du 24 mai 2023. Le Contrat local de Santé a été signé le 20 décembre 2023 décliné en 4 axes :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Axe stratégique 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants sur le territoire de la CAGV d'ici 2028

Axes spécifiques	Intitulés
1	Renforcer la coordination des acteurs des services sanitaires sociaux, et médico-sociaux sur le territoire de la CAGV
2	Renforcer la lisibilité de l'offre des services sanitaires, sociaux, et médico-sociaux pour les professionnels et les habitants sur le territoire de la CAGV.
3	Renforcer l'accessibilité à l'offre de soin à destination des habitants sur le territoire de la CAGV.
4	Renforcer les compétences des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux sur le territoire de la CAGV.

Axe stratégique 2 : **Renforcer l'offre alimentaire à destination des habitants en situation de précarité de la CAGV d'ici 2028**

Axes spécifiques	Intitulés
1	Renforcer la collaboration des acteurs et des professionnels de l'aide alimentaire notamment en harmonisant les différents dispositifs existants sur le territoire de la CAGV.
2	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre d'aide alimentaire à destination des professionnels et des habitants sur le territoire de la CAGV
3	Renforcer l'accessibilité géographique des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire de la CAGV d'ici 2028

Axe stratégique 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé sur le territoire de la CAGV d'ici 2028

Axes spécifiques	Intitulés
1	Renforcer le lien social et les liens intergénérationnels sur le territoire de la CAGV
2	Renforcer les connaissances des habitants et des élus concernant la qualité des environnements physiques sur le territoire de la CAGV.
3	Développer les politiques soutenant un environnement physique favorable à la santé sur le territoire de la CAGV (*habitat + amélioration de la qualité de l'air ATMO)*

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Axe stratégique 4 : **Renforcer les comportements favorables à la santé des habitants sur le territoire de la CAGV d'ici 2028**

Numéro des fiches-actions	Intitulés
1	Améliorer les connaissances et les compétences des jeunes concernant les comportements favorables à la santé sur le territoire de la CAGV.
2	Renforcer les compétences des professionnels concernant le repérage et l'accompagnement des victimes de violences (enfants ou adultes) intra-familiales et de prostitution sur le territoire de la CAGV
3	Améliorer les connaissances des habitants concernant les maladies chroniques sur le territoire de la CAGV.
4	Développer l'accessibilité des habitants du territoire à des offres de prévention des maladies chroniques sur le territoire de la CAGV.
5	Renforcer la collaboration du CLS de la CAGV avec le CISPD sur le territoire de la CAGV.

Action transversale : Communication

	Intitulés
0	Communiquer sur le Contrat Local de Santé et sur les actions et services développés sur le territoire en faveur de la santé

En outre, la lettre d'engagement a été signé entre la Communauté d'agglomération et l'ARS en date du 15 mars 2021, ce qui a donné lieu à la création d'un poste de Coordinateur du CLS favorisant la participation à la définition, à l'animation et à la gestion du Contrat Local de Santé

Un poste de coordination du CLS pour lequel est alloué une subvention par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 12 500 euros annuellement pour 0.5 ETP.

Les réalisations déjà effectuées pour rendre effectif le CLS :

- 1 diagnostic du Contrat Local de Santé
- 7 groupes de travail sur les thématique suivantes : accès à la santé, habitat environnement sociaux, Environnement physique, éducation pour la anté , vif et prostitution, santé mentales des jeunes, précarité alimentaire
- 1 contrat local de santé signé en date du 20 décembre 2023, pour 5 ans comportant : 18 fiches actions à développer sur les années à venir.

Dispositif d'évaluation du CLS

L'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS) est un processus essentiel pour évaluer l'efficacité des actions entreprises, améliorer leur qualité et mobiliser les partenaires. Voici un résumé des principaux points :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

- L'évaluation vise à mesurer l'efficacité du CLS, à améliorer la qualité des actions, à mobiliser les partenaires, à sécuriser les financements, à communiquer sur les actions à valoriser et à préparer les futurs CLS.
- Le dispositif d'évaluation est élaboré en collaboration avec l'IREPS et comprend des indicateurs et des outils basés sur les recommandations en santé publique.
- Le calendrier de l'évaluation prévoit le recueil des données en janvier de l'année suivante, avec une présentation des résultats en mars devant le Comité de Pilotage.
- Une évaluation intermédiaire annuelle et une évaluation finale pluriannuelle seront effectuées, avec des synthèses pour faciliter la communication avec les acteurs du CLS.
- L'organisation du suivi est assurée par le coordonnateur du CLS tout au long de l'année, avec un accompagnement méthodologique pour les porteurs d'actions en difficulté.
- La communication des résultats se fera par le biais d'un rapport présenté au Comité de Pilotage, avec une valorisation particulière des actions évaluées positivement à travers différents canaux de communication.

En somme, l'évaluation du CLS est un processus complet et structuré visant à garantir l'efficacité des actions entreprises dans le domaine de la santé locale.

En résumé, le CLS est un outil contractuel qui permet d'adapter les politiques de santé publique aux besoins spécifiques d'un territoire donné, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux besoins des habitants. La finalité étant de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Orientation budgétaire pour 2024 : Maintenir la subvention allouée par l'ARS, par le biais du maintien du Poste de Coordination du CLS , afin de déployer le Contrat Local de Santé et améliorer les situations des habitants à travers des actions variées jusqu'en 2028.

2.2 Le "cocon" un nouveau dispositif d'hébergement pour les victimes de violences intrafamiliales à Verdun

L'offre d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales à Verdun est souvent collective, ce qui peut freiner l'accueil de certaines familles. Pour répondre à ce besoin, un groupe de travail a été mis en place pour créer un hébergement adapté aux familles qui ne souhaitent pas intégrer un système d'accueil collectif.

En collaboration avec l'hôpital de Verdun, le CCAS et la direction des solidarités, une petite maison a été aménagée pour accueillir dans les meilleures conditions les victimes de violences intrafamiliales. Cette maison dispose de 3 chambres et de tout le confort nécessaire pour une famille. Elle est isolée et permet la mise en sécurité des victimes.

Ce nouveau dispositif complète l'unité d'accueil des victimes de l'hôpital, qui propose un studio pour les victimes seules pendant 3 jours. L'avantage de ce studio est que les professionnels se déplacent vers les victimes, ce qui facilite les démarches.

Une convention a été signée entre le CCAS et l'hôpital pour garantir le bon fonctionnement de ce nouveau dispositif. Un règlement intérieur a également été établi pour garantir la confidentialité du lieu et le respect des familles.

Ce nouveau dispositif d'hébergement est une avancée importante pour la protection des victimes de violences intrafamiliales à Verdun. Il permettra aux familles de se sentir en sécurité et de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Voici quelques points clés du nouveau dispositif : Hébergement individuel pour les familles, confort et sécurité garantis, confidentialité du lieu, accompagnement social, psychologique, juridique et médical, collaboration entre l'hôpital, le CCAS, la direction des solidarités, l'OPH de la Meuse, les institutions et les partenaires associatifs.

Ce dispositif est un exemple concret de la mobilisation des acteurs locaux pour lutter contre les violences intrafamiliales et protéger les victimes. En 2023, deux familles ont été accueillies, et le "cocon" a permis à ces victimes de pouvoir se reconstruire psychologiquement et socialement.

3. Prévention et lutte contre la précarité

3.1 L' Harmonisation alimentaire sur le territoire fait partie intégrante du CLS

Mise en place de fiche action dans le cadre du CLS et plus précisément par le biais de l'axe 4 : Précarité alimentaire ayant pour objectif stratégique de "renforcer l'offre alimentaire des habitants en situation de précarité" sur le territoire de la CAGV d'ici 2028.

- Fiche action 2.1 : Renforcer la dynamique partenariale
- Fiche action 2.2 : Mettre en place le passeport alimentaire à l'échelle de la Communauté d'agglomération
- Fiche action 2.3 : Renforcer l'accessibilité géographique des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire de la CAGV d'ici 2028

4. Jeunesse

4.1 Le Programme d'Investissements d'Avenir et sa suite

Le Programme d'Investissements d'Avenir fut mis en place sur notre territoire dès le 1er janvier 2017 et est arrivé à son terme le 30 juin 2022. Le 24 novembre 2022, le comité de pilotage de l'ANRU a auditionné la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Cette audition est intervenue dans le cadre de l'audition de fin de projet et les représentants de la Communauté d'agglomération ont présenté la manière dont ils ont intégré les jeunes dans leur projet. Ils ont décrit les actions d'«aller vers » mises en place, notamment au sein des lycées et collèges. Le porteur de projet a insisté sur la participation des jeunes, en partant de leur parole, afin de les transformer en véritables acteurs. L'atteinte des objectifs du PIA a été saluée par le Comité de pilotage. Au terme de la délibération, le comité de pilotage a validé le projet sans réserve.

Différents documents ont été formalisés depuis le démarrage du PIA avec la mise en place du CLS, la refonte du CMJ, la signature d'une CTG, et la mise en place d'un Projet Social de Territoire.

Le PIA est directement à l'origine du développement puisqu'il a permis d'interroger la collectivité dans son ensemble : exemple du guichet unique au niveau des usagers de la fonction publique.

L'objectif est de pérenniser les actions qui fonctionnent sur le territoire en gardant en tête le travail en co-construction avec les jeunes et de le traduire à travers des feuilles de route pour les directions et plus globalement à travers la nouvelle CTG ou le futur Projet Social de Territoire.

Le diagnostic du projet PIA a été réactualisé dans le cadre de la mise en œuvre des différentes actions. Par exemple, la mobilité ou la mise en œuvre d'un service spécifique sur les petites communes n'est pas efficiente. Le premier diagnostic (dispositif d'enquête 1800 réponses) réalisé en 2017 par le chargé de développement a été particulièrement important et ses apports, malheureusement, n'ont pas perdu leur pertinence : problèmes d'inégalités liés à l'accès aux ressources du territoire (mobilités, prise d'initiative, éloignement des dispositifs d'action en faveur de la jeunesse…). En complétude, dans le cadre de la CTG, une monographie réalisée en

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

2021 permet de prendre aussi en considération les impacts de la crise sanitaire sur l'ensemble des questions liées au social.

Le PIA a permis d'expérimenter, de développer des actions sans se poser la question d'existence du financement et d'apprendre à agir en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Ce dernier point est l'élément le plus précieux acquis de ces cinq années puisqu'il permet aujourd'hui d'envisager un changement de paradigme d'agir et répondre aux vrais problèmes et besoins de populations du Grand Verdun dans un esprit de co construction.

L'ensemble des acteurs de l'éducation nationale est aujourd'hui au cœur de la politique jeunesse développée sur le territoire. Le Projet Social de Territoire renforcera cette place dans l'avenir puisqu'il va pouvoir prolonger l'action initiée par le PIA en généralisant l'expérimentation à l'ensemble de la politique sociale en direction de l'ensemble des habitants.

Deux objectifs ont été clairement identifiés :

- Concilier démarche participative et centralisation des décisions.
- Articuler les différents dispositifs afin d'éviter les doublons, gagner en efficacité et garantir l'équité territoriale.

Le PIA a pleinement joué son rôle de coordination ce qui a provoqué de nombreuses difficultés lors des deux premières années de mise en œuvre. Le risque d'être catalogué comme un dispositif lambda était grand et il fallait développer un travail spécifique d'ingénierie pour dépasser le contexte d'actions cloisonnées.

La prise en compte de la jeunesse est aujourd'hui faite dans un ensemble à travers l'articulation de différents dispositifs regroupés eux-mêmes sous un projet unique.

Le PIA et le temps de la COVID-19 ont participé à révolutionner en profondeur les différentes pratiques des acteurs et de la politique sur le territoire.

Aujourd'hui les acteurs locaux travaillent davantage en synergie. Les acteurs tels que le CCAS, le CIAS et les associations agissent ensemble autour de l'aide alimentaire sur le territoire (initiateur chargé de développement PIA)

En 2019, le département a pris compétence en matière de politiques jeunesse et fait appel aux projets dans le cadre des dispositifs de la démocratie participative.

5. Séniors

Le CIAS soutien, dans toutes les formes possibles notamment financière, les associations ou tout autre organisme d'aides aux personnes âgées et de coordination gérontologique exerçant en tout ou partie sur le périmètre de l'échelle de l'agglomération notamment en valorisant les actions en faveur du maintien à domicile (personnes âgées et/ou en situation de handicap) en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental et d'acteurs développant une politique locale.

5.1 Le soutien et l'accompagnement du groupe SOS Seniors dans sa mission de développement de cohabitation intergénérationnelle.

L'association propose des services de cohabitation intergénérationnelle en Région Grand Est. Il s'agit de mettre en relation un senior disposant au minimum d'une chambre meublée dans son appartement ou maison, qu'il soit propriétaire ou locataire, avec un jeune étudiant ou jeune travailleur en recherche d'une solution logement conviviale et économique.

Les avantages pour le senior sont variés, rompre l'isolement, avoir une présence rassurante ou encore un complément de revenu exonéré de l'impôt

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

Les avantages pour le jeune sont tout autant importants, trouver une solution logement économique, partager de l'expérience ou encore s'installer dans un logement meublé, complètement équipé, sans aucune démarche à effectuer auprès des fournisseurs d'énergies.

Un bilan néanmoins mitigé du système de cohabitation intergénérationnelle : analyse des points d'amélioration.

Malgré la mise en place d'un système de cohabitation intergénérationnelle en 2023, avec la signature de trois contrats, le bilan est mitigé. Le nombre de contrats signés reste en deçà des attentes et ne permet pas de tirer des conclusions pérennes sur l'impact du dispositif.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet échec relatif:

- Un manque de communication et de sensibilisation: Le système n'a pas été suffisamment promu auprès des populations cibles, notamment les jeunes et les seniors. Il est important de mieux faire connaître les avantages de la cohabitation intergénérationnelle et de dissiper les réticences potentielles.
- Des difficultés à trouver des binômes compatibles: La cohabitation intergénérationnelle repose sur une relation humaine forte. Il est essentiel de prendre le temps de bien cerner les besoins et les attentes de chaque partie pour trouver des binômes qui correspondent et qui ont des chances de cohabiter harmonieusement.
- Un manque de suivi et d'accompagnement: La mise en place d'un système de cohabitation intergénérationnelle ne se résume pas à la signature d'un contrat. Un suivi régulier et un accompagnement personnalisé sont nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du dispositif et pour prévenir d'éventuels conflits.

En conclusion, le système de cohabitation intergénérationnelle présente un fort potentiel pour répondre partiellement aux défis sociaux et économiques actuels. Cependant, il est nécessaire de lever les freins qui limitent son développement notamment en améliorant la communication et en renforçant l'accompagnement des binômes et de garder à l'esprit qu'il ne réglera pas la problématique d'accès au logement pour les étudiants ou le maintien à domicile des seniors. Celui-ci doit être vu comme un nouvel outil mis à la disposition de l'habitant.

5.2 Les actions intergénérationnelles

L'isolement des personnes âgées en France est une problématique qui nécessite un travail approfondi, d'autant plus dans une agglomération vieillissante comme c'est le cas pour la CAGV. Les statuts du CIAS, votés lors du Conseil d'Administration du 12 avril 2023 prévoit un « soutien dans toutes les formes possibles notamment financier aux associations ou organismes d'aides aux personnes âgées », la mise en place d' «action(s) en faveur du maintien à domicile » ainsi que la « mise en place de toute initiative d'aide aux relations intergénérationnelles ».

Le CIAS vise à soutenir les actions intergénérationnelles menées par la direction des solidarités. En reconnaissant l'importance de promouvoir les échanges et la coopération entre les différentes générations de notre communauté, ces initiatives contribuent à renforcer les liens sociaux, à prévenir l'isolement et à favoriser une société plus inclusive.

En effet, les apports sont multiples :

- pour les aînés : améliorer la qualité de vie, briser leur isolement, permettre une estime de soi plus grande, développer un sentiment d'appartenance et d'utilité, partager son expérience de vie et son savoir ou encore mieux connaître les us et coutumes des jeunes d'aujourd'hui.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

- Pour les plus jeunes : acquérir une estime de soi plus grande, développer un sens de la responsabilité sociale plus grand ou encore réduire des stéréotypes négatifs concernant les aînés.
- Pour la collectivité : intégrer des individus de diverses générations, développer des liens sociaux entre les individus et les générations,permettre un maintien et un développement des activités sur le territoire, notamment en favorisant l'installation des jeunes et des familles, permettre un meilleur état de santé pour les individus.

Considérant les avantages mutuels que les actions intergénérationnelles offrent aux personnes de tous âges, le CIAS soutient plusieurs programmes visant à faciliter les rencontres et les échanges entre les jeunes et les aînés. Ces initiatives comprennent des activités récréatives, des ateliers d'apprentissage, des visites intergénérationnelles, ainsi que le soutien et l'aide au développement de l'association « Groupe SOS Seniors » sur notre territoire.

Orientation budgétaire 2024 : Ces actions (intergénérationnelles et cohabitations intergénérationnelles) ne nécessitent pas de budget mais un accompagnement technique.

6. Entraide institutionnelle

6.1 Le PICS

Dans le cadre de la rédaction du Plan Intercommunal de Sauvegarde dont le pilote est le service JAG de la CAGV , il est demandé la participation du CIAS en termes de rédaction du dispositif et de participer à l'organisation opérationnelle et la coordination, à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Les éléments du PICS ont été présentés le 7 juin 2023 au membres du Conseil d'administration.

Orientation budgétaire 2024 : L'objectif pour le CIAS est d'accompagner et d'apporter toute l'aide nécessaire au service JAG de la CAGV pour la finalisation du document PICS.

7. Les axes de travail du CIAS 2024

Le CIAS renforce progressivement ses interventions pour exploiter pleinement les dispositifs et les thématiques non aboutis en 2023.

Les objectifs sont les suivants pour l'année 2024 et les années à suivre :

<u>Approfondissement des actions existantes :</u>

- Mieux articuler les compétences du CIAS et du CCAS
- Consolidation des acquis et développement de nouvelles synergies entre les différents dispositifs.
- Amélioration continue de l'efficacité et de l'impact des interventions.

<u>Renforcement de la collaboration :</u>

- Partenariat étroit avec les acteurs locaux pour une meilleure coordination des actions.

  - dotation de fonctionnement centres sociaux (69.000€),

  - aide exceptionnelle CSC Kergomard (57.756€),

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 055-200049187-20240328-DELIBBUDGCIAS-DE

- dotation fonctionnement Amatrami (20.000€),

- aide exceptionnelle Amatrami (8711,55€),

- dotation fonctionnement CIDFF (15.000€)

- dotation fonctionnement Banque alimentaire Meuse Haute Marne (1.000€)

Extension du champ d'action :

- S'attacher à investir pleinement chacune des compétences confiées à la structure
- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux en 2024 et validation par le Conseil d'administration en fin d'année. Ce document cadre est essentiel pour asseoir une vision stratégique qui va alimenter nos politiques publiques. Jusqu'à présent, nous nous sommes adossés au diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG mais celui-ci n'est pas suffisant pour optimiser et évaluer les politiques mises en œuvre.

En résumé, le CIAS vise à:

- Maximiser l'impact de ses interventions en s'attaquant aux problématiques non résolues.
- Avoir une réflexion sur son champ d'action pour répondre aux besoins en constante évolution.
- Consolider son ancrage territorial en collaborant étroitement avec les acteurs locaux.

En investissant dans ces dispositifs, nous contribuons à construire une société plus juste et plus solidaire.Ceci permettra au CIAS de jouer un rôle central dans le développement social et solidaire du territoire.